

**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil  
Municipal**

**Séance ordinaire du 16 décembre 2024**

Nombre de conseillers élus : 29 *Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire,*

Conseillers en fonction : 29 **Membres présents :**  
*Pierre AUBRY, Martine OHRESSER, Patrick VOLKRINGER, Isabelle ROUVRAY, Emmanuel HEYDLER adjoints ; Patrick FLIEGANS, André GENIN, Catherine WIDEMANN, Christophe FISCHER, Carine MAETZ, Claudine KUNTZ-MASSON, Danielle RISCH, Catherine GARRIDO-REIMERINGER, Christine Hoeffferlin, Christel HAMM, Romain SPEISSER, Fabienne JEHL, Nicolas ZIRN, Jean FISCHER, Philippe ELSASS, Francis BACHELET, Franck MODRY, Aymeline FAIVRE.*

Conseillers présents : 24

**Membres absents excusés :**

*Christophe ICHTERTZ, Christine AFFOLTER procuration à Christophe FISCHER, Rémy BOSCH procuration à Isabelle ROUVRAY, Olivier BOURDERONT procuration à Philippe ELSASS, Marie-Odile MEYER*

**N° 105/2024 : MODIFICATION DES CONDITIONS ET TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA HALLE DU MARCHÉ**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a une compétence générale de droit commun pour régler les affaires de la commune. A ce titre, il fixe les tarifs des services municipaux.

La dernière délibération relative à la tarification des locations des salles date de 2012. En raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement et de revient supportés par la Ville, la politique tarifaire doit être réévaluée pour être en adéquation avec le service rendu. Par ailleurs, les salles communales sont de plus en plus sollicitées par les associations, les habitants de Rosheim et les personnes et structures extérieures à la Ville.

Le Conseil Municipal est ainsi appelé à se prononcer sur les tarifs réévalués comme suit.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 096/2012 du 8 octobre 2012 portant modification des conditions et des tarifs de location de la salle des fêtes et de la Halle du Marché ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réactualiser les conditions et tarifs de location de la salle des fêtes et de la halle du marché ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

## DÉCIDE

**DE VOTER** l'application de nouvelles conditions et tarifs de location, tels que définis ci-après à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

### TARIFS EXPRIMÉS EN EUROS

#### SALLE DES FÊTES

Local	Associations de Rosheim	Privés de Rosheim	Autres
Grande salle avec cuisine : ➤ 1 journée (+ ½ jour pour la préparation et ½ jour pour le rangement)	400,00	800,00	/
Salle N° 8 ou N° 9 (sans cuisine) ➤ 1 journée (+ ½ jour pour la préparation et ½ jour pour le rangement) ➤ Tarif à l'heure (préparation et rangement inclus)	50,00 20,00	100,00 20,00	/
Salle N° 8 ou N° 9 (avec cuisine) ➤ 1 journée (+ ½ jour pour la préparation et ½ jour pour le rangement)	100,00	200,00	

#### HALLE DU MARCHÉ

Local	Associations de Rosheim	Privés de Rosheim	Autres
Grande salle sans cuisine : ➤ 1 journée (+ ½ jour pour la préparation et ½ jour pour le rangement) ➤ Tarif à l'heure (préparation et rangement inclus)	150,00 20,00	400,00 20,00	800,00 80,00
Grande salle avec cuisine : ➤ 1 journée (+ ½ jour pour la préparation et ½ jour pour le rangement ?)	400,00	800,00	1 500,00
Salle Marie-Anne Reibel (sans cuisine) ➤ Tarif à l'heure (préparation et rangement inclus)	20,00	20,00	20,00

**DE MAINTENIR** la mise à disposition gratuite des salles précitées sur autorisation spéciale délivrée par Monsieur le Maire ;

**D'ABROGER** à compter de la date de prise d'effet de la présente délibération, les tarifs antérieurs de location de la salle des fêtes et de la halle du marché fixés par la délibération n° 096/2012 du 8 octobre 2012 ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les recettes seront inscrites au budget de la Ville de Rosheim.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Vu la réception en Sous-Préfecture le

Vu la notification à l'intéressé

Vu la publication

Rosheim, le 19 décembre 2024

Le Maire

M. Michel HERR

La secrétaire de séance

Mme Muriel SCHARSCH

Suivent les signatures des membres  
présents

Pour extrait conforme

ROSHEIM, le 19 décembre 2024

Le Maire

La secrétaire de séance

M. Michel HERR

Mme Muriel SCHARSCH



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a dot at the end.



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a dot at the end.

Accusé de réception en préfecture  
067-216704114-20241216-105\_2024-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2024